

leparisien.fr

Par Frédéric Gouaillard Le 26 septembre 2022 à 21h22, modifié le 27 septembre 2022 à 07h14

3-4 minutes

Le ministère de l'Éducation nationale parle d'une « revalorisation historique » avec une « enveloppe inédite » réservée aux augmentations de salaire des enseignants. Dans le cadre de la présentation ce lundi [de son projet de loi de finance pour 2023](#), le gouvernement prévoit en effet une première enveloppe de 635 millions d'euros (M€) réservées à la hausse des rémunérations des enseignants et une autre de 300 M€ pour ceux d'entre eux qui accepteront de remplir des missions supplémentaires. Le fameux donnant donnant prôné par Emmanuel Macron, avant l'élection présidentielle.

Avec des crédits en augmentation de + 6,5 % par rapport à la loi de finances de 2022, le ministère a déjà annoncé que les nouvelles embauches ne se feront pas à moins de 2000 euros net. Concernant la revalorisation des professeurs déjà en poste, les négociations avec les syndicats enseignants qui débuteront le 3 octobre doivent permettre de déterminer la ventilation du reste de l'enveloppe.

À quelle date auront lieu les augmentations ?

Les hausses de salaires sont programmées pour la rentrée scolaire 2023. Ce qui implique que les débuts de carrière, mais aussi les professeurs déjà en poste devraient voir une évolution sur leur fiche de salaire à la fin du mois de septembre 2023. Les 635 M€ supplémentaires sont donc affectés pour la période

courant de septembre en décembre de l'année prochaine, ce qui fait chiffrer la hausse par le ministère à 1 905 M€ en année pleine.

Concernant l'enveloppe de 300 M€ et les nouvelles missions qui doivent permettre aux enseignants qui les acceptent d'augmenter leur salaire d'environ 10 %, elles devraient voir le jour elles aussi en septembre 2023. Les discussions avec les syndicats doivent permettre de définir leur contenu même si le ministère a émis quelques pistes de travail : « Les remplacements de courte durée, la formation, l'accompagnement à l'orientation... »

Quels enseignants seront concernés ?

Le ministère a fait savoir que l'ensemble des professeurs qu'ils soient en début ou en fin de carrière seront concernés par la revalorisation prévue l'année prochaine. « Nous aurons une attention particulière à la première moitié de carrière, mais c'est un nouveau pacte global car tous les professeurs sont susceptibles d'être augmentés, quelle que soit leur ancienneté », promet la Rue de Grenelle.

Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale, [avait semé le doute mi-septembre](#) en soulignant que les hausses de salaires seraient réservées aux enseignants en début de carrière, limitant même leur application aux fonctionnaires ne dépassant pas dix ans d'ancienneté. C'est donc bien l'ensemble de la profession qui sera concernée même si un bémol s'impose.

« Les deuxièmes moitiés de carrière seront au moins concernées par les nouvelles missions ou des avancements plus rapides, explique la Rue de Grenelle. Les 2 000 euros net pour les néotitulaires entraînent de fait une revalorisation et une

révision de l'ensemble de la progression salariale. Quand on a une ancienneté, on gagnera plus que ceux qui viennent d'arriver. On peut très bien penser que pour un professeur avec quelques années d'ancienneté, on aille jusqu'à 25 % d'augmentation. On a un budget qui nous permet d'aller vers des hausses de salaire conséquentes. »